

## Compte rendu de la séance du 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de Marcihac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Présents :

Jean-Paul MIGNAT, Laurent LE MOING, , Michel NADAL, Erik ROUSSEAU, Jean-François BLUM, Éric LAVILLE, Sandra Zographos

Absents excusés : Michel DELPECH (procuration à Eric Laville), Véronique JOURDAN (procuration à Laurent Lemoing) , Carine LE LOUREC (procuration à Sandra Zographos), Henri-Paul LIEURADE

Secrétaire de séance : Jean François Blum

Rappel de l'ordre du jour :

### 1) Chemin de Galance dit de Tire Cuol

JP Mignat a été à la réunion de conciliation avec l'avocat de M.Pons. Il a été rappelé que la commune n'a aucune obligation de mise aux normes de ce chemin rural et qu'un arrêté municipal d'interdiction de circulation pour les engins à moteurs a déjà été pris en 1991 par M De Génies maire de l'époque. Par ailleurs ce chantier n'est pas réalisable à la fois pour des problèmes techniques et financiers. Il a donc été proposé de continuer les travaux d'entretien de ce chemin comme il est fait actuellement. Adopté à l'unanimité.

### 2) Règlement du marché

Le règlement du marché a été présenté et adopté à l'unanimité. Il sera distribué à tous les commerçants et sera disponible en mairie et sur le site. Adopté à l'unanimité.

### 3) La boulangerie

Après un élan de générosité conséquent via une plate forme de financement participatif, la boulangerie a ré-ouverte vendredi 17. Merci à tous les donateurs et à nos courageux commerçants.

### 4) Le point sur les travaux

#### La maison du Roy

Un système d'alarme incendie et anti intrusion doit y être installé ainsi que dans l'église. Des demandes de devis ont été faites ces systèmes devront être installés avant l'ouverture du syndicat d'initiatives.

#### Installation de la pompe à chaleur mairie/Poste/logement.

Avis favorable du département pour la subvention (30%) de la PAC, avec celle de la DETR (30%) restera à charge pour la commune 13 700€ dans le pire des cas. Il sera installé des sous compteurs afin de pouvoir différencier la consommation Mairie – Poste - Appartement

#### Le terrain de pétanque

Il sera de 13x6m et sera situé à l'ancien aire de jeux enfants.

### Abbaye de Marcilhac

M. Rebière, architecte en chef des MH est venu et a précisé que l'appel d'offre pour les travaux de la 1 ère tranche de travaux devrait être disponible avant fin 2024.

### Mise aux normes ERP de la salle Capitulaire/circulation PMR

Avec l'accord de M. Rebière, la porte en bois du passage entre l'abbaye et la salle capitulaire sera retirée, une rampe pour les PMR sera installée a cet endroit ainsi qu'au niveau de la grille à l'autre extrémité.

#### **5) Adhésion de la commune à l'Association Foncière Pastorale et Agricole Libre (AFPAL).**

Avec l'acquisition des biens sans maitres, la commune devient propriétaire de parcelles se situant dans le périmètre de l'AFPAL. Adopté à l'unanimité.

#### **6) Adhésion au marché groupé d'énergie**

Des renseignements supplémentaires vont être demandés afin de juger l'opportunité de cette adhésion.

#### **7) Adhésion au service santé et prévention**

Cette adhésion permet des consultations a tarif réduit pour la médecine du travail (qui est obligatoire). Adopté à l'unanimité

#### **8) Subventions aux associations**

ADSM 46 (secrétaires de mairies) 50€

FNACA Cajarc 50€

Sauvegarde du Célé 100€

Club des Aînés de Marcilhac 100€

APE de la Vallée du Célé 150€

Pétanque Marcilhacoise 250€

Les Trucs en Scope 400€

Comité des Fêtes Marcilhacois 500€

Adopté à l'unanimité

Le quorum n'étant pas atteint pour la subvention d'Oltterra (500€ demandé), une autre réunion avec les seuls membres non adhérent à cette association seront convoqué ultérieurement.

Les membres du conseil municipal étant adhérent a une association demandant une subvention n'ont pas pris par au vote concernant cette subvention.

#### **9) Questions diverses**

Le conseil municipal remercie M. Chalié pour la remise en état de la croix au dessus du cimetière et pour la fixation du buste de Falret dans la cour de l'école.

Pour l'entretien du cimetière ancien une tondeuse et une débrousailluse paraît être nécessaire, Eric Laville doit se renseigner a ce sujet.

**Fin de la séance a 23h07**